

## Décision relative à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le règlement d'exécution (UE) 2018/1061 du 26 juillet 2018, renouvelant l'approbation de la substance active carfentrazone-éthyl conformément au règlement (CE) N° 1107/2009,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **DICOPLUS PRO***

*de la société* FMC CHEMICAL

*numéro de dossier* n°2019-4538

Considérant l'absence de demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit DICOPLUS PRO dans les trois mois suivant le renouvellement de l'approbation de la substance active carfentrazone-éthyl,

Considérant en conséquence que les dispositions de l'article 43 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont pas respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après arrive à échéance le 31 juillet 2019 en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

### Informations générales sur le produit

<b>Nom du produit</b>	DICOPLUS PRO
<b>Type de produit</b>	Produit de référence
<b>Titulaire</b>	FMC CHEMICAL 4th Floor, 97 rue Royale, 1000 Brussels, BELGIQUE
<b>Formulation</b>	Granulé soluble dans l'eau (SG)
Contenant	15 g/kg - carfentrazone-éthyl 600 g/kg - MCPB
<b>Numéro d'intrant</b>	2080103
<b>Numéro d'AMM</b>	2090061
<b>Fonction</b>	Herbicide
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel

### Conditions générales de l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché

Date d'échéance de l'autorisation de mise sur le marché	31/07/2019
Date limite pour la vente et la distribution	31/01/2020
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks	31/01/2021

A Maisons-Alfort le,

31 JUIL. 2019

  
**Caroline SEMAILLE**  
 Directrice générale déléguée  
 en charge du pôle produits réglementés  
 Agence nationale de sécurité sanitaire de  
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)